

DÉCLARATION CONJOINTE

Déclaration conjointe d'organisations burundaises de la société civile et d'organisations internationales à l'intention des participants au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

29 février 2016, Arusha (Tanzanie)

La situation au Burundi n'a cessé de se détériorer depuis que le président Pierre Nkurunziza a été choisi le 25 avril 2015 par son parti, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), comme candidat à l'élection présidentielle en vue d'un troisième mandat. Les manifestations déclenchées par cette annonce ont été réprimées violemment.

Des centaines de personnes ont été tuées depuis le début de la crise et des milliers d'opposants présumés ont été arrêtés. Des organisations de défense des droits humains ont recueilli des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, d'arrestations arbitraires, de disparitions, d'extorsions et de pillages imputables aux forces de sécurité. Par ailleurs, les médias indépendants et les organisations de défense des droits humains sont la cible d'une répression de grande ampleur.

Au 24 février 2016, 245 265 personnes s'étaient réfugiées dans des pays voisins, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le nombre croissant de réfugiés est le signe que la crise prend une dimension régionale, ce qui a de graves répercussions au Burundi et, plus généralement, dans toute l'Afrique de l'Est. La résolution de la crise burundaise doit demeurer l'une des priorités absolues des chefs d'État et de gouvernement de la CAE, réunis le 2 mars à Arusha. La CAE, qui déploie des efforts en ce sens depuis le début des événements, a en effet un rôle essentiel à jouer.

Compte tenu de ce qui précède, nous, organisations burundaises et internationales de la société civile, nous adressons d'une seule voix aux chefs d'État et de gouvernement de la CAE :

- 1. Nous sommes profondément préoccupées par le fait que la crise burundaise ne figure pas à l'ordre du jour du Sommet alors que la situation se détériore et nous demandons que cette question soit considérée comme prioritaire ;**

- 2. Nous demandons aux participants au Sommet de faire en sorte que les décisions prises lors des trois sommets extraordinaires sur la situation au Burundi soient appliquées ;**
- 3. Nous leur demandons de réaffirmer qu'il faut protéger de toute urgence les Burundais, parmi lesquels on déplore chaque jour des morts et des blessés ;**
- 4. Nous leur demandons de réaffirmer aussi combien il est important et urgent que toutes les parties entament un dialogue ouvert dans un lieu neutre en vue de mettre fin à la crise ;**
- 5. Nous appelons la CAE à veiller à ce que, en attendant la résolution de la crise humanitaire et des problèmes concernant les droits humains, le président et le secrétaire général conservent une stricte impartialité, réelle et visible, à l'égard de toutes les parties engagées dans cette médiation.**

Complément d'information

La CAE tente de trouver une solution à la crise burundaise depuis le début. Elle a d'ailleurs traité la question lors de trois sommets extraordinaires tenus à Dar es Salaam et a formulé, entre autres, plusieurs résolutions importantes :

- Premier Sommet extraordinaire (13 mai 2015)
 - Les chefs d'État et de gouvernement ont indiqué que la région cesserait son soutien en cas de poursuite ou d'escalade de la violence au Burundi ;
- Deuxième Sommet extraordinaire (31 mai 2015)
 - Les chefs d'État et de gouvernement ont appelé au désarmement de tous les groupes de jeunes alliés à des partis politiques ;
 - Ils ont encouragé l'État burundais à créer un environnement favorable au retour des réfugiés ;
- Troisième Sommet extraordinaire (6 juillet 2015)
 - Compte tenu de l'impasse politique dans laquelle se trouvait le Burundi, les chefs d'État et de gouvernement ont confié à Yoweri Kaguta Museveni, président de la République d'Ouganda, la mission de faciliter le dialogue entre les parties au plus haut niveau afin de trouver des solutions à toutes les questions litigieuses ;
 - Ils ont demandé à l'État burundais de désarmer les *Imbonerakure* et les autres groupes de jeunes alliés à des partis politiques ;

- Ils ont appelé l'Union africaine (UA) à déployer de toute urgence des observateurs militaires pour surveiller le processus.

En outre, dans ses dernières déclarations sur la situation au Burundi, le **Conseil de paix et de sécurité** (CPS) de l'UA a réitéré la nécessité d'un dialogue ouvert entre toutes les parties en vue de mettre fin à la crise. Il a adopté les résolutions ci-après :

- À sa 557^e réunion (Addis-Abeba, 13 novembre 2015)
- § 6 : « À cet égard, le Conseil souligne la centralité du dialogue régional facilité par le Médiateur de la CAE et devant être organisé en dehors du Burundi, dans un lieu à déterminer par la Médiation, en vue de permettre à tous les acteurs burundais, tant ceux qui sont au Burundi que ceux qui sont en dehors du pays, d'y participer en toute sécurité ; »
- À sa 565^e réunion (Addis-Abeba, 17 décembre 2015)
- § 7 : « Le Conseil réaffirme la centralité du processus régional, seul à même de permettre des pourparlers inclusifs regroupant tous les acteurs burundais ; »
- À sa 571^e réunion (Addis-Abeba, 29 janvier 2016)
- § 7 : « Le Conseil exhorte toutes les parties prenantes burundaises à répondre, sans condition et sans délai, à l'appel de la Médiation pour la poursuite du dialogue à Arusha, en Tanzanie. A ce titre, le Conseil demande au Facilitateur de conclure dans les meilleurs délais ses consultations avec le Gouvernement du Burundi, ainsi qu'avec les autres parties prenantes au dialogue inter-burundais en vue de sa reprise immédiate. »

À l'occasion du Sommet tenu en janvier 2016, l'**Assemblée de l'UA**, composée des chefs d'État et de gouvernement membres, a publié une déclaration appuyant celles du CPS sur la médiation et les mesures qu'il incombait au Burundi de prendre :

- 26^e session ordinaire (Addis-Abeba, 30-31 janvier 2016), *Décision sur le rapport de la Commission sur la gouvernance, le constitutionnalisme et les élections en Afrique* [Assembly/AU/9(XXVI)]
- § 3(V) : « prendre conscience de la tendance des partis politiques à former et à avoir recours aux groupes de jeunes miliciens armés. L'UA doit fermement décourager cette tendance au sein des États membres car elle sape les efforts de démocratisation et de consolidation de la paix. L'UA doit exhorter les États membres à prendre des mesures immédiates afin de décourager la création de

ces groupes par les partis politiques et de les démanteler au cas où ils existeraient déjà ; »

- 26^e session ordinaire (Addis-Abeba, 30-31 janvier 2016), *Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique* [Assembly/AU/2(XXVI)]
- § 13 : « À cet égard, la Conférence **SOULIGNE** la centralité du dialogue régional facilité par le Médiateur de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), le Président Yoweri K. Museveni, **SE FELICITE** de la relance du dialogue inter-burundais avec la réunion tenue à Entebbe, le 28 décembre 2015, **RÉAFFIRME** le soutien de l'UA au Médiateur, ainsi que la nécessité de la poursuite rapide du dialogue à Arusha, comme prévu par la Médiation.

[...] La Conférence **LANCE UN APPEL** au Gouvernement du Burundi pour qu'il accepte, sans délai, le déploiement de la Mission africaine de prévention et de protection au Burundi (MAPROBU) et **SOULIGNE SA DÉTERMINATION**, faute de consentement explicite du Gouvernement, à prendre les mesures requises dans l'esprit du communiqué du CPS du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif. »

Par ailleurs, le **Sous-Comité des affaires régionales et de la résolution des conflits de l'Assemblée législative est-africaine (EALA)** a entendu toutes les parties, y compris l'État burundais, les 14, 15 et 25 janvier 2016 dans le cadre d'auditions publiques et a transmis son rapport à l'Assemblée plénière de l'EALA le 4 février 2016. Dans ce document, il adressait des recommandations particulières aux participants au Sommet de la CAE afin d'empêcher que la situation humanitaire et des droits humains au Burundi ne se détériore davantage.

Il a notamment suggéré ce qui suit :

- § 55 sur la crise des droits humanitaires au Burundi, sur l'obligation de prise en charge et la responsabilité de protéger – Recommandations adressées au Conseil des ministres
 - Le Comité estime que la Communauté en vertu du Traité qui la lie, l'UA en vertu de son Acte constitutif, les Nations unies et les autres acteurs internationaux sont tenus de prendre en charge et de protéger le peuple burundais.
- § 57 sur la nécessité d'établir un mécanisme crédible chargé d'enquêter sur les allégations faisant état de violations manifestes des droits humains – Appels lancés aux participants au Sommet
 - Que l'Assemblée demande aux participants au Sommet d'affirmer que la Communauté a le devoir de prendre en charge et la responsabilité de protéger le peuple burundais de la violence et

d'assurer la sécurité de toutes les personnes présentes sur le territoire burundais ;

- Que les participants au Sommet envisagent de faciliter et d'appuyer l'établissement d'un mécanisme crédible chargé d'enquêter en toute indépendance sur les allégations faisant état de violations des droits humains au Burundi ;
- Que les participants au Sommet prennent des mesures exploitant toutes les possibilités offertes par le Traité et le droit communautaire à l'égard des personnes ou entités qui entraveront la création et la mise en place dudit mécanisme.